

# Avis aux personnes intéressées

## Régie de l'énergie

*Demande d'autorisation visant la relocalisation de la conduite de transmission située près du prolongement de l'autoroute 70 à Saguenay (Dossier R-3886-2014)*

### Objet de la demande

Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro) a déposé, le 29 avril 2014, une demande afin d'obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (la Régie) pour réaliser le projet d'investissement visant la relocalisation de sa conduite de transmission située près du prolongement de l'autoroute 70 à Saguenay.

Gaz Métro estime le coût global de ce projet à 4,5 M\$, dont 4,0 M\$ seront assumés par le ministère des Transports du Québec.

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la Loi sur la Régie de l'énergie et de l'article 1 du Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie.

### Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande sur dossier.

La Régie ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier. Cependant, les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie ainsi qu'à Gaz Métro, au plus tard le **23 mai 2014 à 12 h**. Gaz Métro pourra répliquer à ces observations au plus tard le **30 mai 2014 à 12 h**.

Les observations écrites doivent être conformes aux dispositions de l'article 10 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie et à son Centre de documentation.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

### Le Secrétaire

Régie de l'énergie  
800, rue du Square Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452  
Télécopieur : 514 873-2070  
Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

Québec 

[www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)